

**PROJET D'ARRETE DU GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
PORTANT APPLICATION DE L'ARTICLE 60QUATER, §3 DU DECRET
« MISSIONS » EN CE QUI CONCERNE LES COMPETENCES TERMINALES**

Le Gouvernement de la Communauté française,

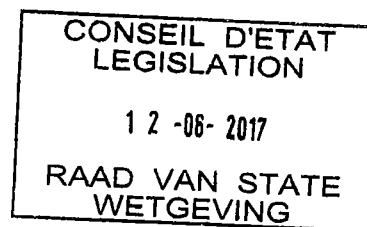
Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, en particulier l'article 60quater, §3 ;

Vu le protocole de négociation du _____ au sein du Comité de négociation de secteur IX, du Comité des services publics provinciaux et locaux, section II, et du Comité de négociation pour les statuts des personnels de l'Enseignement libre subventionné selon la procédure de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat n° _____ rendu le _____ ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après la délibération,



ARRETE :

Article 1^{er}. – Le présent arrêté concerne les établissements de l'enseignement libre confessionnel et les établissements de l'enseignement libre non confessionnel qui offrent exclusivement deux heures hebdomadaires de cours de morale non confessionnelle.

Article 2. – Le document précisant la manière avec laquelle le référentiel « compétences terminales » d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté est décliné dans les différents programmes de cours, est rédigé selon le modèle prévu à l'annexe 1 pour l'enseignement général et selon le modèle prévu à l'annexe 2 pour l'enseignement technique et professionnel.

Article 3. – Les documents visés à l'article 2 sont complétés et remis à l'Administration par les établissements, au plus tard le 1^{er} septembre 2017.

Les organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs peuvent envoyer le document visé à l'article 2 en indiquant quels sont les établissements dans lesquels cette déclinaison du référentiel s'applique.

Article 4. – D'initiative, les établissements concernés peuvent transmettre à l'Administration, une nouvelle version du document visé à l'article 2. Celui-ci sera d'application à la rentrée scolaire suivant sa transmission.

Article 5. – A l'alinéa 2 de l'article 3 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 octobre 2016 portant application de l'article 60quater, § 3, du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental

et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, en ce qui concerne les compétences socles, le mot « octobre » est remplacé par « septembre ».

Article 6. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2017.

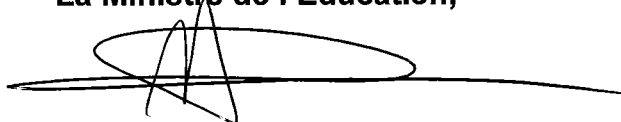
Article 7. – La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' and 'S' intertwined, with a long horizontal line extending to the right.

Marie-Martine SCHYNS

Exemplaire
destiné au CE.

Éducation à la philosophie et à la citoyenneté

2^e et 3^e degrés

Humanités générales et technologiques

2^e degré

UAA 2.1.1. Discours et pièges du discours

Compétences

- Évaluer la validité d'un raisonnement et la cohérence d'un discours
- Repérer les tentatives de manipulation dans les discours

COURS

UAA 2.1.2. Éthique et technique

Compétences

- Expliciter l'impact des NTIC sur nos libertés et notre responsabilité
- Justifier un comportement responsable par rapport aux NTIC

COURS

UAA 2.1.3. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Compétences

- Questionner les stéréotypes et préjugés qui orientent nos modes de vie et nos choix de vie
- Justifier une prise de position éthique relative à une question de discrimination

COURS

UAA 2.1.4. Participer au processus démocratique

Compétence

- Participer à la vie de la classe dans le respect de l'égalité de droit

COURS

UAA 2.1.5. Légitimité et légalité de la norme

Compétence

- Expliquer les raisons d'un choix face à un dilemme opposant légalité et légitimité

COURS

UAA 2.1.6. Relation sociale et politique à l'environnement

Compétences

- Identifier et expliciter les relations de l'humain avec son environnement naturel et culturel
- Justifier une prise de position dans la relation sociale et politique à l'environnement

COURS

3^e degré

UAA 3.1.1. Vérité et pouvoir

Compétences

- Problématiser le concept de vérité
- Questionner les rapports entre la vérité et le pouvoir

COURS

UAA 3.1.2. Science et expertise

Compétences

- Problématiser le concept de science
- Distinguer ce qui relève du débat démocratique de ce qui relève de l'expertise scientifique
- Identifier les tentatives d'instrumentalisation de la science

COURS

UAA 3.1.3. Bioéthique

Compétences

- Analyser un problème bioéthique
- Justifier une prise de position sur un problème bioéthique

COURS

UAA 3.1.4. Liberté et responsabilité

Compétence

- Problématiser les concepts de responsabilité et de liberté comme conditions de possibilité de l'engagement individuel et collectif

COURS

UAA 3.1.5. Participer au processus démocratique

Compétences

- Participer à la vie de la classe/de l'école dans le respect de l'égalité de droit
- Problématiser le processus de discussion démocratique

COURS

UAA 3.1.6. L'État : pourquoi, jusqu'où ?

Compétences

- Problématiser le concept d'État
- Opter hypothétiquement pour un système politique et justifier cette prise de position

COURS

Vu pour être annexé à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du xxxxx portant application de l'article 60 quater, §3 du décret « Missions » en ce qui concerne l'enseignement secondaire.

Bruxelles, le

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Marie-Martine SCHYNS

*Exemplaire
destiné au CE*

Éducation à la philosophie et à la citoyenneté

2^e et 3^e degrés

Humanités professionnelles et techniques

2^e degré

UAA 2.1.1. Discours et pièges du discours

Compétences

- Évaluer la validité d'un raisonnement et la cohérence d'un discours
- Repérer les tentatives de manipulation dans les discours

COURS

UAA 2.1.2. Éthique et technique

Compétences

- Expliciter l'impact des NTIC sur nos libertés et notre responsabilité
- Justifier un comportement responsable par rapport aux NTIC

COURS

UAA 2.1.3. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Compétences

- Questionner les stéréotypes et préjugés qui orientent nos modes de vie et nos choix de vie
- Justifier une prise de position éthique relative à une question de discrimination

COURS

UAA 2.1.4. Participer au processus démocratique

Compétence

- Participer à la vie de la classe dans le respect de l'égalité de droit

COURS

UAA 2.1.5. Légitimité et légalité de la norme

Compétence

- Expliquer les raisons d'un choix face à un dilemme opposant légalité et légitimité

COURS

UAA 2.1.6. Relation sociale et politique à l'environnement

Compétences

- Identifier et expliciter les relations de l'humain avec son environnement naturel et culturel
- Justifier une prise de position dans la relation sociale et politique à l'environnement

COURS

3^e degré

UAA 3.1.1. Vérité et pouvoir

Compétences

- Problématiser le concept de vérité
- Questionner les rapports entre la vérité et le pouvoir

COURS

UAA 3.1.2. Science et expertise

Compétences

- Problématiser le concept de science
- Distinguer ce qui relève du débat démocratique de ce qui relève de l'expertise scientifique
- Identifier les tentatives d'instrumentalisation de la science

COURS

UAA 3.1.3. Bioéthique

Compétences

- Analyser un problème bioéthique
- Justifier une prise de position sur un problème bioéthique

COURS

UAA 3.1.4. Liberté et responsabilité

Compétence

- Problématiser les concepts de responsabilité et de liberté comme conditions de possibilité de l'engagement individuel et collectif

COURS

UAA 3.1.5. Participer au processus démocratique

Compétences

- Participer à la vie de la classe/de l'école dans le respect de l'égalité de droit
- Problématiser le processus de discussion démocratique

COURS

UAA 3.1.6. L'État : pourquoi, jusqu'où ?

Compétences

- Problématiser le concept d'État
- Opter hypothétiquement pour un système politique et justifier cette prise de position

COURS

Vu pour être annexé à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du xxxxx portant application de l'article 60 quater, §3 du décret « Missions » en ce qui concerne l'enseignement secondaire.

Bruxelles, le

Le Ministre-Président,

Rudy DEMOTTE

La Ministre de l'Education,



Marie-Martine SCHYNS